



Contrat signé mais pas d'exemplaire en retour

Par **Nancy54000**, le **02/12/2014 à 15:56**

Bonjour,
Suite à une période de pré-embauche(avec pole emploi), j'ai signé mon contrat en CDI. C'est un responsable qui me l'a fait signé et à repris les 2 exemplaire pour les faire signé par la direction. Cela fait plus d'un an et je n'ai toujours pas reçu mon exemplaire du contrat signé par la direction. La direction me dit qu'elle va me le donner, mais toujours rien! Je sais qu'un contrat n'est pas obligatoire, mais dans le cas ou il y en a un de fait, suis-je en droit de réclamer mon exemplaire? J'ai peur que si un jour il y a litige, je ne puisse pas me défendre(exemple: si j'ai des objectifs et qu'ils ne sont pas rempli, je ne suis pas au courant vu que je n'ai pas mon contrat,...). Cela fait un an donc je ne me rappelle pas de tout le contenu du contrat.
Merci d'avance pour votre aide, j'avoue que je me sens un peu perdue face à ça...